

ELOGE FUNEBRE DE MAURICE CORNETTE

(Assemblée Nationale, 23 novembre 1983)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Permettez au gouvernement de s'associer à votre éloge. Nous partageons votre émotion face à la disparition d'un homme qui, depuis seize ans, représentait à l'Assemblée nationale cette terre de Flandres située entre Bergues et Cassel, ~~que je connais bien~~.

Député de la douzième circonscription du Nord sans interruption depuis 1967, Maurice CORNETTE laisse l'image d'un réel humaniste sachant se mettre au service du pays tout entier et dépourvu de tout sectarisme.

Dévoué et efficace, refusant toute démagogie, il s'est attaché à défendre avec ardeur son terroir et ses idées.

Je n'oublie pas que, le 2 septembre dernier, Maurice CORNETTE, pourtant durement éprouvé par la douloureuse maladie qui vient de l'emporter, avait tenu à assister, ~~à mes côtés~~, à l'inauguration du nouveau groupe scolaire de la ville de Bierne. ~~Il était le seul élu de l'opposition présent et~~ ~~Il~~ témoignait ainsi de son profond attachement aux traditions et aux institutions républicaines.

Maurice CORNETTE a su, également, en homme de terrain, mettre ses compétences professionnelles au service d'un monde qu'il connaissait particulièrement bien, le monde paysan. Celui de sa région mais aussi celui de toute la France.

Travailleur infatigable, élu dévoué, militant actif, tel fut Maurice CORNETTE.

Au nom du gouvernement, je tiens à lui rendre aujourd'hui l'hommage qu'il mérite. A votre assemblée, à ses amis politiques, à sa famille et à ses proches, le gouvernement exprime ses condoléances attristées.